



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Moulins, le **17 AOUT 2021**

LE PRÉFET

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 2 mars 2021, pour un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de SAINT VICTOR au lieu-dit Champbenest.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) le 10 juin 2021.

Cette étude préalable agricole constate des impacts négatifs notables sur l'économie agricole et propose une compensation collective agricole ainsi que des orientations de projets collectifs agricoles.

La CDPENAF s'est toutefois prononcée défavorablement. En effet, le projet consomme de l'espace agricole dont la valeur agronomique est avérée même si elle n'est actuellement pas utilisée, dans un contexte de pression foncière lié à l'étalement urbain important. La recherche de sites dégradés sans utilisation agricole n'a pas été effectuée.

De plus, la mesure de réduction de diminution de l'emprise impactée de 12,63 ha à 7,46 ha ne concerne pas les enjeux agricoles. La mise en place d'une activité de pâturage ovins sous les panneaux photovoltaïques n'est pas significative au vu du potentiel du site. Je note que la perte des aides liées à la Politique agricole Commune n'a pas été chiffrée en termes d'impact dans le montant de la compensation collective agricole.

Il apparaît donc que votre projet tend à ne pas respecter la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » et que, d'un point de vue financier, le montant de la compensation est insuffisant.

Bien que les mesures de compensation proposées paraissent a priori intéressantes, j'émet donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol

Monsieur Yasser NOUI
Société URBASOLAR
Allée Wilhelm Roentgen - CS 40935
34961 MONTPELLIER Cedex 2

Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 30 00 - prefecture@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr

Les services de la Direction Départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet



Jean-François TREFFEL